

Le président  
2024

Paris, le 4 septembre

## COMPTE RENDU

Séance du mercredi 4 septembre 2024

### **Membres de la Commission**

Marc PAPINUTTI

Président

Ilaria CASILLO

Vice-présidente

Floran AUGAGNEUR

Vice-président

Marie-Céline BATTESTI

Anne BERRIAT

Loïc BLONDIAUX

Jean-Pierre BOMPARD

Pascal CLOUAIRE

Jérémie GODET

Stéphanie GWIZDAC

Mireille HEERS

Dominique HOESTLANDT

Thierry LATASTE

Kristina PLUCHET

Jean-Michel THORNARY

Ginette VASTEL

### **Pouvoirs**

Daniel BIDEAU

Christophe DAGUE

Cécile GALLIEN

Kristina PLUCHET

### **Salariées et salariés de la CNDP**

Patrick DERONZIER, directeur

Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président

William ARHIP-PATERSON, chargé de mission

Maïmouna KAMAGATE, chargée de mission

Yamina KERZALE, responsable de l'information et de la communication

Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission

La séance se tient en visio-conférence.

Le Président Marc Papinutti ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

## PROCÉDURES EN COURS

---

### I. Validation du dossier de concertation (L. 121-8)

#### **Projet EOLE d'infrastructures pour le développement de l'éolien en mer sur le port de Nantes Saint-Nazaire (44)**

Présentation par :

##### Nantes Saint-Nazaire Port :

Pascal Freneau, directeur général adjoint  
Philippe Léon, chef du projet EOLE  
Karine Lerendu, cheffe du service communication  
Francisco Sanchez, directeur du projet EOLE

##### SENNSE (AMO)

Marianne Riboullet, responsable concertation

En présence des garant.e.s :

Serge Quentin  
Catherine Trebaol

Le responsable du projet présente le dossier de concertation, les modalités et le calendrier. S'ensuit un échange avec les membres de la Commission et les garant.e.s portant sur le site d'implantation, sur la complémentarité avec le Port de Brest, sur l'impact environnemental du projet qui est jugé sous-estimé par certains membres, et sur la nature de l'information à délivrer au public.

Le responsable du projet s'engage par ailleurs à mettre en œuvre des dispositifs participatifs pluriels et inclusifs, et à procéder à d'éventuelles modifications du projet sur la base des échanges qui auront lieu avec le public.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide le dossier de concertation. La concertation se déroulera sur 9 semaines, du 23 septembre au 23 novembre 2024.

### II. Reddition des comptes (L 121-8-I) et lancement de la concertation continue (L. 121- 14)

#### **Projet HyVence de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone à Fos-sur-Mer (13)**

Présentation par :

##### GEOSEL

Karim Benbrik, directeur général  
Flore Ostapoff, directrice HSE  
Charlotte Toulemonde, directrice du projet Hyvence

##### RTE

Pascal Espigat, pilote décarbonation

2concert (AMO)

Kasia Czora

Alpina Swiss Consulting

Stéphane Schneider

En présence des garant.e.s :

Bernard-Henri Lorenzi

Ginette Vastel

Lors de la séance, les responsables de projet présentent en quoi la concertation a modifié et impacté leur projet ainsi que les principales réponses qu'ils ont données aux recommandations des garant.e.s. S'ensuit un échange avec les membres de la Commission portant notamment sur l'illisibilité du format de réponse des porteurs de projet, les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis du public, l'installation d'une instance de dialogue dédiée visant à pallier le déficit de confiance du public, les moyens et stratégies de concertation envisagés pour toucher un large public et l'abandon de la mise en compatibilité du PLU pour la réalisation du projet.

La Commission nationale constate que les responsables de projet ne rendent compte que partiellement des réponses apportées aux questions du public, avec un format de présentation de la réponse qui ne facilite pas sa compréhension. Les responsables de projet n'apportent pas d'informations précises et concises sur les suites du projet, mais indiquent vouloir poursuivre les échanges avec le public, sans toutefois donner d'indications claires.

Après délibération à huit clos, la Commission nationale, en l'absence de Ginette Vastel, prend acte du bilan des garant.e.s ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande que ces derniers reprennent le tableau des demandes de précisions et des recommandations et l'alimentent avec des réponses concises, que le public soit informé de manière régulière avec l'organisation d'une réunion publique plusieurs fois par an, dont d'une réunion d'étape sur le projet complété au dernier trimestre 2024, que les résultats des différentes études en cours soient rendus publics et fassent l'objet d'échanges dans le cadre d'événements publics, et enfin, que l'information sur ce projet et sa concertation continue touche le plus grand nombre et soit inclusive.

La Commission nationale désigne M. Bernard-Henri LORENZI pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

**Projet d'extension du port de Galisbay à Saint Martin (971)**

Présentation par :

Mme Ilaria Casillo, vice-présidente de la CNDP, garante de la concertation sur ce projet

Lors de la séance, Mme Ilaria Casillo fait état de la concertation menée. Les échanges avec les membres de la Commission ont porté sur les réponses attendues de la collectivité locale et des autorités portuaires, notamment sur le

projet global dans lequel s'inscrit l'extension du port et l'impact environnemental (tel que le transfert des coraux) et financier du projet.

La Commission nationale constate que la réponse des maîtres d'ouvrage apporte des éléments d'information supplémentaires à l'ensemble des questions. Toutefois, les responsables de projet ne présentent pas de manière claire et précise les engagements demandés par le public concernant le transfert des coraux, la protection des herbiers, la qualité des eaux de baignade, la revalorisation de la plage, la complétude du montant du projet, le calendrier de la ZAC et la complémentarité du projet avec ceux que porte la collectivité.

Mme Ilaria Casillo quitte la séance. La Commission nationale délibère à huis clos et prend acte du bilan des garant.e.s ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande que :

- la concertation continue puisse permettre au public d'être informé du projet de territoire en cours ;
- les aménagements, schémas et projets envisagés étant liés et ayant un impact sur le projet d'extension du port, soient présentés et débattus dans une approche globale ;
- les modalités et le calendrier des études fassent l'objet d'une large information du public dès l'ouverture de la concertation continue ;
- les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens et outils de concertation nécessaires pour toucher un large public ;
- les résultats des différentes études en cours et à venir, notamment l'étude d'impact environnemental, soient rendus publics et fassent l'objet d'échanges dans le cadre d'évènements publics ;
- la situation des commerçants de Marigot et des acteurs du tourisme soit spécifiquement prise en compte dans les études de la voie de contournement, d'extension du Port et de la ZAC ;
- les maîtres d'ouvrage indiquent de manière précise le bouclage du plan de financement du projet ;
- les maîtres d'ouvrage mettent en place le comité de suivi en y intégrant des acteurs de la société civile et associations environnementales, et présentent lors du prochain conseil portuaire le dispositif de concertation prévu jusqu'à l'enquête publique.

La Commission nationale désigne M. Roger ANNICETTE et Mme Myriam LUBINO BISSANTE pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

### **Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes à Arques sur le canal de Neufossé (62)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Alexis FAVRE-GILLY, garant de la concertation préalable sur ce projet, en remplacement de Mme Priscilla CASSEZ, en binôme avec Mme Anne-Marie ROYAL, précédemment désignée.

### **Projet de barrage hydroélectrique sur le Rhône en amont de la confluence avec l'Ain (01-38)**

La Commission nationale prend acte de l'abandon du projet Rhônergia de barrage hydroélectrique sur le Rhône en amont de la confluence avec l'Ain. Il n'y a pas lieu que le garant produise un bilan de la phase d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique de ce projet.

### **Projet de studios de cinéma à Bailly-Romainvilliers (77)**

La Commission nationale prend acte de l'abandon du projet de studios de cinéma à Bailly-Romainvilliers. Il y a lieu que les maîtres d'ouvrage en informent le public. Il n'y a pas lieu que la garante produise un bilan de la phase d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique de ce projet.

## **III. Questions diverses**

### **Présentation de l'enquête de la CNDP auprès des industriels**

Une enquête de la CNDP menée auprès des industriels ayant conduit une concertation préalable avec la CNDP est présentée aux membres de la CNDP.

### **Projet de déclaration de la CNDP sur ses attentes suite au débat public sur le programme de Nouveaux Réacteurs nucléaires et le Projet Penly (NRPP)**

La CNDP adopte un nouvel avis sur les réponses en attente suite au débat public sur ce projet et recommande notamment que des réponses précises et complètes soient données aux questions du public, qu'elles portent notamment sur une clarification du cadre général proposé par le Gouvernement pour la politique énergétique à venir (révision des objectifs de la PPE d'avril 2020), dans laquelle devrait s'insérer le programme nouveau nucléaire proposé par EDF. La CNDP recommande que les débats publics à venir sur l'opportunité des projets de nouveaux réacteurs EPR2 à Gravelines et au Bugey et la concertation relative à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) et à la stratégie nationale bas carbone (SNBC3) soient l'occasion de présenter ces réponses dès leur ouverture. La CNDP recommande enfin qu'à l'occasion de ces débats, la maîtrise d'ouvrage et l'État présentent clairement l'enchaînement des textes législatifs et réglementaires nécessaires pour mettre en œuvre le programme « nouveau nucléaire », clarifient les étapes du processus décisionnel et en présentent les détails.

La séance est levée à 12h00.

Marc PAPINUTTI